EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

ETAT TOGOLAIS 6,50% 2011-2016

NOTE D'INFORMATION

6,50 % l'an

Souscrivez
du 17 janvier au 28 février

Montant
47Milliards FCFA

Prix de l'obligation
10 000 FCFA

Arrangeur et chef de file

SGI Togo

Co-chefs de file

ACTIBOURSE GROUPE BANK OF AFRICA

EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) Ecobank
Membre du Groupe Ecobank

SYNDICAT DE PLACEMENT

ACTIBOURSE, AFRICABOURSE, BIBE FINANCE & SECURITIES, SGI-BENIN, CORIS BOURSE, SBIF, AFRICAINE DE BOURSE, ATLANTIQUE FINANCE, BIAO FINANCES & ASSOCIES, BICI BOURSE, BNI FINANCES, CITICORP SECURITIES WEST AFRICA, EIC, HUDSON & CIE,SGI-PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, SOGEBOURSE, SGI-MALI, SGI-NIGER, BLACK PEARL FINANCE, CGF-BOURSE, IMPAXIS SECURITIES, SGI-TOGO.

Cette opération a été identifiée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le n° EE/11-01

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT....4

PREAMBULE....5

POLITIQUE D'INFORMATION....6

GLOSSAIRE....7

LISTE DES TABLEAUX....8

I. ATTESTATION DE L'EMETTEUR....9

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION....10

II.1 Cadre et objet de l'emprunt....11

II.2 Projets d'investissements à financer....11

II.3 Principales caractéristiques de l'emprunt....16

II.4 Autres indications relatives à l'emprunt....18

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR....23

III.1 Généralités sur le Togo....24

III.2 Situation économique et financière....25

III.3 Perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo....31

III.4 Présentation du Ministère de l'Economie et des Finances....35

ANNEXE....40

- Arrêté n°332/MEF/CAB du Ministre de l'Economie et des Finances relatif à l'emprunt

AVERTISSEMENT

L'octroi par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) d'un numéro d'identification n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un numéro d'identification est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et l'identification n'est attribuée qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'identification du CREPMF ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres dont l'émission est ainsi identifiée sous le n°EE/11-01.

PREAMBULE

Cette note d'information a été préparée par la SGI-TOGO conformément aux dispositions de la circulaire du CREPMF n° 003-2004 du 14 janvier 2004 relative à la note d'information à diffuser par les personnes morales faisant appel public à l'épargne et en application des dispositions de l'instruction n°36/2009.

La présente Note d'Information porte, notamment sur l'évolution de l'environnement économique et financier du Togo, l'organisation du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), représentant l'Emetteur, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération.

En outre, en application des dispositions de l'article 11 de l'instruction N°36/2009 du CREPMF relative à l'appel public à l'épargne au sein de l'UEMOA, cette Note d'Information fera l'objet :

- de diffusion sur le territoire de l'UEMOA,
- de mise à disposition du public au siège du CREPMF, au Ministère de l'Economie et des Finances du TOGO, dans les locaux de la SGI TOGO, 380, rue du Grand marché Tél : +228 222 30 86/222 31 45, Fax : +228 222 31 47 ainsi qu'auprès des SGI membres du syndicat de placement et enfin au siège de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières(BRVM) ainsi que dans les Antennes Nationales de Bourse (ANB) des différents pays.

POLITIQUE D'INFORMATION

Il est interdit à toute personne de divulguer ou de procéder à des déclarations ne figurant pas dans cette Note d'Information ou dans tout autre document d'information ayant trait à l'émission.

En aucun cas, les informations ou déclarations ne figurant pas dans la présente note ne pourront être invoquées comme ayant été données par le Ministère de l'Economie et des Finances ou par tout représentant, ou agent dudit Ministère.

Toute communication et demande d'information relative à cet emprunt ou au Ministère de l'Economie et des Finances du Togo doivent être exclusivement adressées à :

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministre de l'Economie et des Finances
Monsieur Adji Otèth AYASSOR
Tél : +228 221 54 44

SGI TOGO (Arrangeur et chef de file)

Directeur Général
Monsieur Mensah K. ASSIGBI
Tél : +228 222 31 86

GLOSSAIRE

AFD	: Agence Française de Développement
ANPGF	: L'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
APG	: Accord Politique Global
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRT	: Caisse de Retraite du Togo
DC/BR	: Dépositaire Central/ Banque de Règlement
DGARMP	: Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DTI	: Droits et Taxes à l'Importation
FEC	: Facilité Elargie du Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
IDH	: Indice de développement Humain
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
PAL	: Port Autonome de Lomé
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISB	: Production Imputée de Services Bancaires
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
REESAO	: Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest
SGI	: Société de Gestion et d'Intermédiation
SIGFIP	: Système intégré de Gestion des Finances Publiques
SYDONIA++	: Système Douanier Automatisé

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Projets d'investissements à financer

Tableau n°2 : Schéma de financement des projets d'investissements

Tableau n°3 : Amortissement de l'emprunt obligataire « ETAT TOGOLAIS 6,50% 2011-2016 »

Tableau n°4 : Amortissement d'une obligation

Tableau n°5 : Les SGI Agréées de l'UEMOA

Tableau n°6 : Amortissement de l'emprunt obligataire « ETAT DU TOGO 6,50% 2006-2011 »

Tableau n°7 : Production des cultures végétales

Tableau n°8 : Indicateurs financiers de l'Etat Togolais de 2008 à 2009

Tableau n° 9 : Indicateurs financiers de l 'Etat Togolais de 2009 à 2010

Tableau n° 10 : Critères de convergence du Togo de 2008 à 2011

Tableau n° 11 : Les agrégats macroéconomiques du Togo de 2005 à 2009

Tableau n° 12 : Projections des Indicateurs financiers du Togo de 2010 à 2016

I. ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussignés, Adji Otèth AYASSOR, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, agissant au nom de l'Etat, attestons par la présente, que les données et informations contenues dans la présente note d'information, sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

II.1 Cadre et objet de l'emprunt

II.1.1. Cadre de l'opération

Le développement économique du Togo a été l'une des principales préoccupations des différentes Autorités du pays depuis son indépendance le 27 avril 1960. Ainsi, le développement économique et social s'est toujours accompagné d'une stabilité politique qui a duré jusqu'en 1990. Après cette période de stabilité, le pays a connu des troubles sociopolitiques qui ont duré plus de 15 ans.
Le gouvernement issu des élections présidentielles d'avril 2005 a élaboré un programme d'action visant, entre autres, la réconciliation et l'unité nationale, l'édification d'un Etat de droit ainsi que le redressement économique et financier du pays.
Cette volonté politique s'est concrétisée par la conclusion de l'Accord Politique Global qui a permis la formation d'un gouvernement d'union nationale, lequel a organisé les élections législatives d'octobre 2007 et les présidentielles de mars 2010.
Ledit gouvernement a entrepris des réformes macro-économiques qui ont permis au Togo d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en décembre 2010, ramenant le taux d'endettement à 30% du Produit Intérieur Brut (PIB).
A cet effet, plusieurs réformes ont permis d'asseoir les fondations du développement du Togo classé au 139ème rang sur 169 pays en 2010 au regard de l'Indice de Développement Humain (IDH) calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). En outre, le classement Doing Business 2011 relatif à la facilitation des affaires place le Togo au 160ème rang sur 183 pays, gagnant 2 points par rapport à 2010.
Plusieurs projets attendent d'être financés et le FMI, au regard de la croissance de 2,5% enregistrée en 2009 avec une estimation de 4% à la fin de l'année 2010, loue les avancées économiques du Togo recommandant ainsi d'orienter les dépenses publiques vers les secteurs prioritaires tels que les infrastructures routières, l'agriculture, l'éducation et le tourisme.

II.1.2. Objet de l'opération

Afin de poser les bases durables de la relance de l'économie et de hisser le Togo parmi les pays émergents, les Autorités ont décidé de procéder à une émission d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne d'un montant de 47 milliards de FCFA sur le marché financier régional de l'UMOA.
Le Ministre de l'Economie et des Finances a donné, à cet effet, mandat à la Société de Gestion et d'Intermédiation du Togo (SGI-TOGO) pour structurer et coordonner la réalisation de cette opération d'emprunt obligataire.

II.2. Projets d'investissements à financer

Avec la politique de bonne gouvernance mise en place et les réformes en cours, le gouvernement vise la consolidation de la relance économique et le renforcement des bases pour une croissance durable dans l'optique d'assurer une réduction sensible de la pauvreté. Les secteurs prioritaires et porteurs susceptibles d'être renforcés concernent les infrastructures routières, l'agriculture, l'éducation et le tourisme.

A. INFRASTRUCTURES ROUTIERES

De façon générale, les infrastructures routières ont subi de graves dégradations, conséquences de la crise sociopolitique et de la rupture de la coopération internationale pendant plusieurs années. Ainsi, les capacités des routes sont aujourd'hui pratiquement dépassées à cause de l'accroissement exponentiel du trafic et des pluies diluviennes qui se sont accrues ces dernières années.

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Par conséquent, des difficultés réelles existent dans la desserte des quartiers périphériques très actifs de la ville de Lomé. Ces difficultés subsistent aussi bien dans la circulation urbaine, interurbaine que lorsqu'il s'agit de relier les pays frontaliers que sont le Ghana, le Burkina Faso et le Bénin avec lesquels le Togo a des relations économiques très fortes.
C'est la raison pour laquelle, la relance économique initiée par le gouvernement met un accent particulier sur l'aménagement et le bitumage des axes routiers tant dans la ville de Lomé que sur le plan national.
La réalisation de ce projet permettra de moderniser le réseau routier, de désengorger le trafic urbain, de faciliter la circulation des biens et des personnes ainsi qu'une mobilité urbaine et interurbaine permanente et confortable. De même, la réhabilitation des infrastructures routières, gage de la santé des usagers, permettra de diminuer les coûts d'exploitation des véhicules, de réduire également les coûts d'importation et d'exportation des marchandises. Aussi permettra-t-elle, de réduire le temps de parcours , le nombre d'accidents, d'accroître la sécurité des biens et des personnes, de lutter contre la pauvreté et de renforcer l'intégration économique régionale.

B. AGRICULTURE

Le secteur primaire togolais est caractérisé par une agriculture de subsistance de type traditionnel fortement soumise aux conditions climatiques et aux fluctuations des prix.
Il en résulte un déséquilibre des écosystèmes et la baisse des rendements liés à la diminution constante de la fertilité des sols. En ce qui concerne les cultures de rente, la progression des rendements reste faible en raison du non respect des itinéraires techniques par les producteurs et de la baisse de fertilité des sols.

La politique de réforme de l'agriculture initiée par les Autorités, fait de ce secteur le premier pôle de croissance, réducteur de la pauvreté compte tenu de l'importance qu'occupe l'agriculture dans la production intérieure brute du Togo.
Plusieurs projets sont à financer dans ce secteur, en l'occurrence la sécurité alimentaire, en vue de garantir à tous les togolais le droit à l'alimentation, un des objectifs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Aussi, le programme de promotion des filières de diversification et de développement de l'agrobusiness vise-t-il à relancer les filières traditionnelles de rente (café, cacao et coton), et davantage à concentrer les efforts sur les nouvelles filières à but commercial pour garantir la compétitivité du secteur agricole. La mise en œuvre de ces projets devra réduire l'extrême pauvreté, consolider la sécurité alimentaire et relancer l'exportation des produits de rente.

C. EDUCATION–ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le système éducatif supérieur togolais comme celui de la plupart des pays francophones africains, hérité de la colonisation, ne répond plus aux attentes du marché de l'emploi. La formation n'est plus en adéquation avec les exigences actuelles, d'où la nécessité d'opérer des réformes.
Depuis la rentrée 2006, les Universités du Togo (Lomé et Kara) sont engagées dans la réforme de la Licence-Master-Doctorat (LMD) conformément au processus développé dans les universités africaines membre du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO). Cette volonté de coordination sous-régionale s'est rapidement traduite à l'Université de Lomé par une implication forte dans une démarche progressive ouverte et consultative. Ce qui a abouti à la mise en œuvre du dispositif et à la « semestrialisation » depuis la rentrée 2006.

Pour accompagner cette réforme et assurer un enseignement de qualité, il est initié un programme de réhabilitation, de construction, d'extension des infrastructures et des équipements pédagogiques dans ces deux universités, ce qui permettra d'avoir entres autres, une plus grande capacité d'accueil, de garantir de meilleures conditions d'études aux étudiants et par ricochet, la réussite du processus de modernisation de l'enseignement supérieur orienté vers le développement.

D. TOURISME

Le tourisme est un secteur porteur, en nette croissance dans le monde. Son importance est avérée sur les plans économique, culturel et technique. Il permet la croissance économique et la création d'emplois. C'est une donnée très importante que les Autorités togolaises intègrent pour relancer l'économie et rendre compétitive et diversifiée l'offre touristique.

Dans les années 80, le tourisme a connu au Togo une période faste avec des rentrées de devises de plus de 6 milliards de francs FCA et la création de plus de 3300 emplois directs.

Le secteur avait bénéficié d'importants investissements, notamment dans les infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, les aménagements de sites, la construction de complexes d'accueil sur l'étendue du territoire.

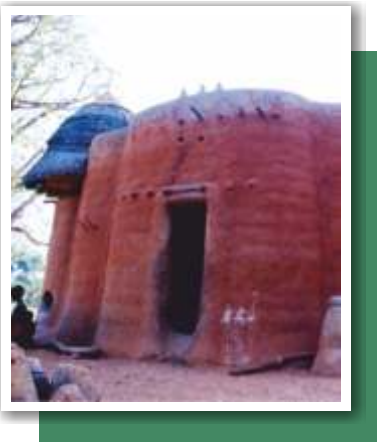

La longue crise socio politique a été préjudiciable au secteur. Mais aujourd'hui, avec la reprise, le tourisme renaît et sa croissance se poursuit. Les recettes hôtelières ont plus que doublé en 10 ans, passant de 5 milliards de FCFA en 1999 à plus de 11 milliards de FCFA en 2008.

Les atouts qui sous-tendent le développement du tourisme au Togo sont entre autres : la volonté politique d'en faire un secteur performant, culturellement et économiquement viable ; la diversité des potentialités culturelles et naturelles existantes : sites, traditions populaires, réserves de faunes et de flore, paysages naturels ; le développement des deux aéroports internationaux ; des perspectives pour le tourisme régional et les circuits internationaux ; l'existence d'un marché avéré et d'une clientèle diversifiée et fidèle ; la qualité d'accueil et d'hospitalité légendaire du peuple togolais ; le réseau d'hôtels régionaux dont la réhabilitation s'impose.

Participer au programme de relance du tourisme au Togo, c'est donc investir dans la réhabilitation des hôtels des régions, en difficulté. Avec les nouvelles tendances en matière d'hébergement et de tourisme, les investissements permettront de propulser la relance et de tracer une nouvelle voie à l'essor touristique national en vue d'améliorer le niveau de vie des populations et de lutter contre la pauvreté.

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Tableau n° 1 :Projets d'investissements à financer

PROJETS	MONTANT
I - INFRASTRUCTURES ROUTIERES	48 062 000 000
A - PROJETS ROUTIERS DANS LA VOIRIE DE LOME	16 200 000 000
Akodessewa - Zorobar - Zone Industrielle (4,2 Km)	1 880 000 000
Boulevard du Zio (5,5 Km)	3 850 000 000
Marché Agoè - Assiyéyé Camp FIR - Légbassito (7,99 Km)	9 440 000 000
Bas fond Todman et Baguida (2 Km)	1 030 000 000
B - PROJETS D ' AMENAGEMENT DES ROUTES NATIONALES	31 862 000 000
Route Tsévié - Kévé - Zolo - Frontière Ghana Rn42 (44 Km)	13 929 000 000
Route Notsè - Agou (54 Km)	11 700 000 000
Route RN1 - Pya Hodo - Tcharè - Lassa Bas - Bretelle de Soumdina (28 Km)	6 233 000 000
II - AGRICULTURE	8 009 000 000
Construction de Magasins hermétiques de stockage de mais	2 000 000 000
Relance de la filière cotonnière	3 000 000 000
Relance de la filière Café Cacao et des filières de diversification	3 009 000 000
III - EDUCATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 679 338 413
Réhabilitation de la Bibliothèque et des Archives Nationales	10 000 000
Construction et extension des infrastructures d'accueil des étudiants de l'Université de Lomé	309 578 399
Construction et extension des infrastructures d'accueil des étudiants de l'Université de Kara	309 578 399
Construction d'un amphithéâtre à l'Université de Lomé (UL)	754 649 900
Construction d'un amphithéâtre à l'Université de Kara (UK)	754 649 900
Equipement des blocs pédagogiques et administratifs de l'UK	540 881 815
IV - TOURISME	1 249 661 587
Réhabilitation des structures hôtelières régionales	
MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS	60 000 000 000

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Tableau n° 2 : Schéma de financement des projets d'investissements

PROJETS	SOURCES DE FINANCEMENT		
	TOTAL	EMPRUNT OBLIGATAIRE	RESSOURCES PROPRES
INFRASTRUCTURES ROUTIERES	48 062 000 000	40 051 666 667	8 010 333 333
AGRICULTURE	8 009 000 000	3 674 166 667	4 334 833 334
EDUCATION-ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 679 338 413	2 232 782 011	446 556 402
TOURISME	1 249 661 587	1 041 384 656	208 276 931
TOTAL DES PROJETS	60 000 000 000	47 000 000 000	13 000 000 000
	100,00%	78,33%	21,67%

Ainsi, les projets seront financés à 78,33% par les ressources de l'emprunt obligataire et à 21,67% par les ressources propres.
En somme, la réalisation de ce programme d'investissement présente des avantages et bénéfices dont les principaux sont liés :

- à l'aménagement du territoire, caractérisé par le rétablissement des voies de desserte d'équipements économiques,
- à la fonctionnalité du projet, marqués par l'assainissement des voies d'accès, de désenclavement et de redistribution,
- aux conditions de desserte des populations affectées, visibles à travers l'assainissement des voies à forte concentration démographique et des voies de circulation piétonne et cyclable,
- aux activités touristiques,
- à la réforme de l'agriculture,
- à l'amélioration du système éducatif togolais.

Une fois les investissements réalisés, des effets induits seront perceptibles en termes d'augmentation du niveau de vie des populations, de relance économique, d'amélioration des rendements des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Tout ceci contribuera, entre autres, au respect des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

II.3 Principales caractéristiques de l'emprunt

Emetteur	ETAT TOGOLAIS
Dénomination	« Etat Togolais 6,50 % 2011–2016 »
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne
Objet de l'opération	Financement du programme d'investissement de l'Etat notamment les infrastructures routières, l'éducation, le secteur agricole et le Tourisme.
Montant de l'émission	47 000 000 000 FCFA
Valeur nominale	10 000 FCFA
Prix d'émission	10 000 FCFA
Nombre de titres émis	4 700 000 d'obligations
Nature des titres	Titres dématérialisés, inscrits dans les livres des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA ou des banques teneurs de compte et conservateurs agréées et obligatoirement inscrites en compte auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR).
Durée de l'emprunt	5 ans
Jouissance des titres	La date de jouissance sera fixée en collaboration avec l'émetteur au plus tard 15 jours ouvrables après la date de clôture des souscriptions.
Taux d'intérêt	Les obligations porteront intérêt au taux de 6,50 % l'an, à compter de la date de jouissance des titres.
Fiscalité	Les intérêts de l'emprunt « Etat Togolais 6,50 % 2011-2016 » sont nets de tout impôt et taxe et n'entrent pas dans la détermination de l'assiette fiscale (impôts sur les sociétés et les revenus) tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques commerçantes ou non au TOGO. Les revenus liés à cet emprunt sont soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.
Période de souscription	La période de souscription est prévue du 17 janvier au 28 février 2011. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin, après avis du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.
Cotation	Les obligations « Etat Togolais 6,50 % 2011-2016 » feront l'objet d'une demande d'inscription à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), au plus tard trois mois après la date de jouissance des titres.
Paiement des intérêts et remboursement du capital	Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la jouissance des titres. Le remboursement du capital sera annuel et constant avec une année de différé.

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Tableau n° 3: Amortissement de l'emprunt obligataire « ETAT TOGOLAIS 6,50% 2011-2016 »

Années	Encours début période	Amortissements	Intérêts annuels	Annuités	Encours fin période
2011	47 000 000 000			0	47 000 000 000
2012	47 000 000 000		3 055 000 000	3 055 000 000	47 000 000 000
2013	47 000 000 000	11 750 000 000	3 055 000 000	14 805 000 000	35 250 000 000
2014	35 250 000 000	11 750 000 000	2 291 250 000	14 041 250 000	23 500 000 000
2015	23 500 000 000	11 750 000 000	1 527 500 000	13 277 500 000	11 750 000 000
2016	11 750 000 000	11 750 000 000	763 750 000	12 513 750 000	0
Total		47 000 000 000	10 692 500 000	57 692 500 000	

Pour une obligation de valeur nominale de 10 000 FCFA, le tableau d'amortissement de l'emprunt se présente comme suit:

Tableau n° 4: Amortissement d'une obligation

Années	Encours début période	Amortissements	Intérêts annuels	Annuités	Encours fin période
2011	10 000			0	10 000
2012	10 000		650	650	10 000
2013	10 000	2 500	650	3 125	7 500
2014	7 500	2 500	479	2979	5 000
2015	5 000	2 500	325	2 825	2 500
2016	2 500	2 500	163	2 666	0
Total		10 000	2 267	12 267	

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

II.4 Autres indications relatives à l'emprunt

II.4.1. Personnes concernées

Les obligations sont offertes aux personnes morales et physiques de l'UEMOA et hors UEMOA.

II.4.2. SGI Arrangeur et chef de file

La Société de Gestion et d'Intermédiation du TOGO (SGI-TOGO), en qualité d'arrangeur et chef de file de l'opération a reçu mandat du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) pour la structuration et la réalisation de l'emprunt obligataire.

II.4.3. SGI Co-chefs de file du syndicat de placement

La SGI-TOGO, chef de file, a mandaté les SGI ACTIBOURSE et EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) comme co-chefs de file de l'opération.

II.4.4. Syndicat de placement

Le syndicat de placement est constitué par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Arrangeur et chef de file

SGI Togo

Co-chefs de file

ACTIBOURSE
GROUPE BANK OF AFRICA

EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC)
Membre du Groupe Ecobank
Ecobank
La Banque Panafricaine

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Tableau n° 5: Les SGI Agréées de l'UEMOA :

SGI	PAYS	TELEPHONE
ACTIBOURSE SA	BENIN	(229) 21 31 53 43
AFRICABOURSE		(229) 21 31 88 36
BIBE FINANCE & SECURITIES		(229) 21 32 48 75 / 76
SGI-BENIN		(229) 21 31 15 41
CORIS BOURSE	BURKINA FASO	(226) 50 31 23 23
SGI SBIF		(226) 50 33 04 91
AFRICAINE DE BOURSE	CÔTE D'IVOIRE	(225) 20 21 98 26
ATLANTIQUE FINANCES		(225) 20 31 59 75
BIAO FINANCES & ASSOCIES		(225) 20 20 06 53
BICI-BOURSE		(225) 20 20 16 68
BNI FINANCES		(225) 20 20 99 02
CITICORP SECURITIES WEST AFRICA		(225) 20 20 90 70
EDC		(225) 20 31 92 24
HUDSON & CIE		(225) 20 31 55 00
SOGEBOURSE		(225) 20 20 12 65
SGI-PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT		(225) 20 25 75 90
SGI MALI	MALI	(223) 20 29 29 72
SGI-NIGER	NIGER	(227) 20 73 78 18
BLACKPEARL FINANCE	SENEGAL	(221) 33 889 05 0
CGF BOURSE		(221) 33 849 03 99
IMPAXIS SECURITIES		(221) 33 869 31 40
SGI-TOGO	TOGO	(228) 222 30 86 / 222 31 45

Les souscriptions recueillies par les membres du syndicat de placement seront centralisées auprès de la SGI-TOGO.

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

II.4.5. Ordres d'achat

Les ordres d'achat sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des membres du syndicat de placement. Ces bulletins qui doivent être signés par le souscripteur entraînent l'engagement irrévocable de ce dernier dans la limite des obligations disponibles.

II.4.6. Règles d'allocation des ordres de souscription

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le syndicat de placement serait inférieure à 47 milliards de FCFA, l'Etat Togolais s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées.
Par contre, si la somme totale des souscriptions recueillies par le syndicat de placement à la date de clôture de l'opération est supérieure à 47 milliards de FCFA, la SGI-TOGO chef de file du placement devra procéder à une réduction des souscriptions, en retenant en priorité toutes les souscriptions des personnes physiques. Les souscriptions des personnes morales seront réduites au prorata du montant demandé.

II.4.7. Durée indicative de souscription

Les souscriptions débutent le 17 janvier 2011 et se poursuivront jusqu'au 28 février 2011.

II.4.8. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Le résumé exécutif de l'opération sera transmis au CREPMF par la SGI TOGO dans un délai maximum de 08 jours après la clôture des souscriptions. Le résultat de l'émission fera l'objet d'un avis communiqué par le chef de file du syndicat de placement de l'opération à la BRVM pour publication et diffusion dans les pays de l'union. Ce communiqué sera préalablement soumis au CREPMF avant sa diffusion.
Par ailleurs, la SGI TOGO transmettra au CREPMF, en cas de modifications et ce, avant l'émission des titres, la note d'information définitive de l'emprunt pour enregistrement de l'opération.

II.4.9. Service financier

La gestion du service financier des obligations selon le mécanisme de sureté mis en place sera assurée par la SGI-TOGO.

II.4.10. Clause de rachat

L'Etat Togolais se réserve le droit de racheter ces obligations en bourse à tout moment après la période de différé.

II.4.11. Droit applicable et juridiction compétente

La présente émission est régie par le droit togolais. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement amiable, au Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé.

II.4.12. Mécanisme de sûreté

Il sera ouvert des comptes séquestres par l'Etat dans les livres des banques commerciales locales. Ces comptes seront affectés au remboursement de l'emprunt ainsi qu'au paiement de tous les engagements de l'Etat résultant de l'emprunt.
Ces comptes, à zéro débit, seront régulièrement approvisionnés à partir du compte de domiciliation des recettes de l'Etat du Togo ouvert dans les livres de la BCEAO de façon à répondre aux différentes échéances de paiement des intérêts et du principal de l'emprunt avec une marge de sécurité satisfaisante pour les investisseurs. L'alimentation progressive de ces comptes se fera par affectation d'un montant prédéfini provenant du compte de domiciliation de telle sorte que la somme disponible sur ces comptes, 3 mois avant chaque échéance, puisse couvrir l'ensemble des engagements de l'Etat au titre de l'annuité en cours.

En effet, sur la base du montant définitif de l'emprunt, et à la date de jouissance, l'Etat donnera un ordre de virement permanent et irrévocable à la BCEAO en vue d'alimenter les comptes séquestres à concurrence du montant de l'annuité de l'emprunt et des frais liés au service financier.
Aux différentes échéances, les banques débiteront, au profit du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR), les différents comptes séquestres du montant de l'échéance arrivée à terme, sur ordre exclusif de la SGI TOGO. Les fonds seront disponibles dans le compte du DC/BR au plus tard sept (7) jours avant la date de chaque échéance afin d'honorer les paiements y relatifs.

- **Estimation des recettes fiscales**

Les principales recettes qui alimenteront les comptes séquestres sont essentiellement les recettes fiscales. Elles permettront de couvrir les intérêts et le remboursement de l'emprunt.
Les recettes fiscales intègrent les recettes des impôts et celles de la douane. Elles sont largement suffisantes pour alimenter les comptes séquestres et assurer le service financier de l'emprunt.

- **Situation des recettes fiscales de 2008 à 2009**

Les recettes fiscales sont en hausse de 8,4% par rapport au 31 décembre 2008 pour s'établir à 229,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2009. Cette évolution est impulsée essentiellement par les recettes de la Direction Générale des Impôts (DGI) en augmentation de 15,9% par rapport à 2008 pour une valeur de 105,7 milliards de FCFA et les contributions indirectes de la Direction Générale des Douanes (DGD) qui progressent de 2,8 % par rapport à 2008 pour s'établir à 123,3 milliards de FCFA.

- **Prévisions des recettes fiscales de 2011 à 2016 (en milliards de FCFA)**

DESIGNATIONS	2010 (provisoire)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes fiscales	235,2	269,2	280,92	292,68	304,77	317,64	378,24

Les recettes fiscales (impôts et Douanes) se chiffrent à environ 235,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2010 contre 229,1 en 2009 soit 3% d'augmentation. Elles subiront une croissance moyenne de 7% sur les cinq prochaines années en atteignant 378,24 milliards de FCFA au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 60% par rapport aux réalisations de l'année 2010.

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

II.4.13. Renseignements relatifs au précédent emprunt obligataire de l'Etat Togolais

L'Etat Togolais a levé 36,3 milliards de FCFA en 2006 sur le Marché Financier Régional de l'UMOA. Les services financiers relatifs audit emprunt dénommé « ETAT DU TOGO 6,50% 2006-2011 » sont régulièrement honorés et à bonne date. L'emprunt sera complètement remboursé à la dernière échéance du 28 février 2011.Cet emprunt est coté à la BRVM depuis l'année 2006, sous le symbole EOT.O1.

Tableau n° 6 : Amortissement de l'emprunt Obligataire « ETAT DU TOGO 6,50% 2006-2011

Années	Encours début période	Amortissements	Intérêts annuels	Annuités	Encours fin période
2006	36 300 000 000			0	36 300 000 000
28 fév. 2007	36 300 000 000		2 359 500 000	2 359 500 000	36 300 000 000
28 fév. 2008	36 300 000 000	9 075 000 000	2 359 500 000	11 434 500 000	27 225 000 000
28 fév. 2009	27 225 000 000	9 075 000 000	1 769 625 000	10 844 625 000	18 150 000 000
28 fév. 2010	18 150 000 000	9 075 000 000	1 179 750 000	10 254 750 000	9 075 000 000
28 fév. 2011	9 075 000 000	9 075 000 000	589 875 000	9 664 875 000	0
Total		36 300 000 000	8 258 250 000	11 888 250 000	

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

III.1 Généralités sur le Togo

Située dans la partie occidentale du continent africain, entre d'une part, le 6ème et le 11ème degré de latitude Nord et d'autre part entre le méridien 0 et 1,6 degré de longitude Est, la République Togolaise s'étend sur une superficie de 56 600 km2. Sa longueur est de 600 km à vol d'oiseau et sa largeur varie entre 50 et 150 km.

Le Togo est limité au Nord par la République du Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la République du Bénin et à l'Ouest par la République du Ghana. Le pays est découpé en 5 grandes régions administratives qui se présentent comme suit avec leurs chefs-lieux respectifs :

- Région Maritime : Lomé (Capitale)
- Région des Plateaux : Atakpamé
- Région Centrale : Sokodé
- Région de la Kara : Kara
- Région des Savanes : Dapaong

Une longue chaîne de montagne (chaîne de l'Atakora) s'étend du centre (le long de la frontière du Ghana et le long de la frontière du Bénin) au nord. Le relief est peu escarpé et ne représente pas un obstacle topographique au développement du transport.

En raison de son allongement en latitude, le Togo connaît deux régimes climatiques : un climat de type équatorial au Sud et un climat de type tropical au Nord.

La majeure partie des sols du pays (59%) est ferrugineuse. Le Togo est arrosé par d'importants cours d'eau permanents liés à de grands bassins. Ces cours d'eau ont généralement un régime régulier et modeste de par leur débit et leur longueur.

La population togolaise est estimée en 2010 à 6.600.000 habitants pour un taux annuel de croissance de l'ordre de 2,7%. Environ 60% de cette population se concentrent dans la zone sud (régions Maritime et des Plateaux) sur un peu plus de 40% de la superficie du pays.

La densité moyenne estimée est de l'ordre de 116,6 hb/km2 en 2010 avec une forte concentration dans les zones agricoles, du fait de la recherche de nouvelles terres cultivables et dans les grandes villes.

Superficie : 56.600 km²
Population : 6,6 millions d'habitants,
soit une densité de 80 hb/km²
Taux de croissance démographique : 2,7 %
Principales villes du Togo : Lomé (Capitale), Kpalimé, Aného, Atakpamé, Sokodé, Kara, Dapaong.
Taux d'alphabétisation des adultes : 59,6 %
Taux de scolarisation brut : 86,6 % au 1er degré en 2010

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

III.2 Situation économique et financière

III.2.1. Le PIB et sa répartition de 2008 à 2009

Les estimations arrêtées en septembre 2010 par le Comité PIB donnent un taux de croissance réel de 3,2% pour le PIB réel en 2009 contre 2,4% en 2008. Cette croissance s'explique par les performances des secteurs tertiaire et secondaire.
Le PIB nominal est de 1 490,1 milliards de FCFA, en augmentation de 5% par rapport à 2008. Le PIB nominal par habitant passe de 253 489,6 FCFA en 2008 à 260 031,2 FCFA en 2009, soit une hausse de 2,6%. L'indice du déflateur du PIB est en progression de 1,8% par rapport à 2008.

III.2.1.1. Secteur primaire

Le secteur primaire qui représente 39% du PIB réel a progressé de 8,2% en 2009 par rapport à 2008 avec des taux de croissance de 11%, de 6,6% et de -10,5% respectivement pour "l'agriculture", "l'élevage" et "la forêt et pêche".
La contribution du secteur primaire à la croissance est de 3,1% en 2009 contre 1,4% en 2008.
Les principales cultures végétales ont enregistré les productions suivantes :

Tableau 7 : Production des cultures végétales

Produits (1000 tonnes)	2005	2006	2007	2008	2009	Var (%) 2009/2008
Manioc	678,19	767,37	773,16	795,37	895,66	12,61%
Igname	585,43	621,06	618,21	648,25	704,41	8,66%
Maïs	509,50	538,36	565,49	590,11	651,74	10,44%
Mil et Sorgho	248,19	267,27	266,94	258,66	286,81	10,88%
Riz Paddy	72,86	76,25	80,42	85,54	121,30	41,80%
Haricots	67,36	52,81	62,94	67,33	72,37	7,49%
Arachide	33,45	39,29	35,95	42,65	44	4,41%
Café	7,18	8,95	8,17	9,14	11,00	20,31%
Cacao	4,15	7,58	9,08	12,98	13,20	1,71%
Coton graine	66,38	40,00	48,82	31,01	27,90	-10,03%

Le tassement observé au niveau du taux de croissance de la production vivrière en 2009 est dû à un arrêt brutal des pluies au moment de l'épiaison du maïs dans la partie méridionale du pays. La faible production de maïs et de manioc serait due à des conditions climatiques peu favorables.
En ce qui concerne le café, la production connaît une reprise progressive grâce aux actions de recépage entreprises par les planteurs.
La production de coton devrait connaitre une hausse eu égard aux actions de réformes entreprises dans le secteur notamment la mise en place d'une nouvelle société.

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

S'agissant du cacao, la faiblesse de la production serait imputable à la maladie du Swollen Shoot et à la pourriture de la cabosse.
Un financement soutenu de l'agriculture permettra d'améliorer sensiblement la productivité et d'augmenter le rendement de ce secteur.

III.2.1.2. Secteur secondaire

La Valeur Ajoutée (VA) du secteur secondaire enregistre une hausse de 0,4% en 2009. Au niveau des industries extractives, il est noté une baisse de 0,2% en 2009 contre un recul de 12% en 2008. La VA du clinker est en hausse de 17,9% en 2009 contre une diminution de 26,9% en 2008 tandis que celle du phosphate a régressé de 12,4% contre une augmentation de 5,3% en 2008. Les efforts de rénovation du matériel de production à la mine entrepris par la Société Nationale des Phosphates du Togo (SNPT) tardent à se concrétiser et expliquent le recul de la production.
Les industries manufacturières sont en baisse de 7,1%[1]. Par contre, la VA du chapitre "Electricité, Eau et Gaz" progresse de 12,3% contre 10,4% en 2008[2]. La VA des "BTP" a connu un taux d'accroissement de 12,2% contre 17,1% en 2008 en liaison avec la hausse des investissements publics en 2009.
La contribution du secteur secondaire à la croissance est de 0,1% en 2009 contre 1,2% en 2008.

III.2.1.3. Secteur tertiaire

La Valeur Ajoutée du secteur tertiaire marchand est en baisse de 0,8%. Le recul de la branche "Commerce" de 4,6% est plus que compensé par la croissance des branches "Transports, Entrepôts et Communications" et « Banques, Assurances » avec des taux respectifs de 4,4% et 2,9%. La contribution du secteur tertiaire à la croissance en 2009 est de -0,2% contre le même taux en 2008.
La Production Imputée des Services Bancaires (PISB) connait un recul de -13,2% en 2009 par rapport à 2008.
La Valeur Ajoutée des branches non marchandes a augmenté de 1,9% en 2009.
La contribution des branches non marchandes à la croissance est de 0,2% en 2009 contre –0,3% en 2008. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les droits et taxes à l'importation (DTI) ont augmenté respectivement de 0,8% et -8% en 2009 par rapport à 2008. Leur contribution à la croissance est de 0,1% et– 0,4% contre -0,1% et -0,2% en 2008.
La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les droits et taxes à l'importation (DIT hors TVA) représentent 8,7% du PIB réel.

III.2.2. Finances publiques

- #### Année 2009

Les opérations financières de l'Etat à fin décembre 2009 présentent les évolutions suivantes par rapport à la même période de 2008 :

Une progression de 26,9% des recettes totales et dons ;
Un accroissement de 28,8% des dépenses totales et prêts nets ;
Un solde global hors dons, base ordonnancements de -73,9 milliards de FCFA contre -32,6 milliards de FCFA un an plus tôt.

Recettes et dons

Les recettes fiscales sont en hausse de 8,4% par rapport au 31 décembre 2008 et s'établissent à 229,1 milliards de FCFA. Cette évolution est impulsée essentiellement par les recettes de la Direction Générale des Impôts (DGI) en augmentation de 15,9% par rapport à 2008 pour une valeur de 105,7 milliards de FCFA et les contributions indirectes

1 Données basées sur l'IPI provisoire calculé sur les 12 mois de 2009.
2 La production vendue est en hausse tant pour la moyenne tension que pour la basse tension

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

de la Direction Générale des Douanes (DGD) qui progressent de 2,8 % par rapport à 2008 pour s'établir à 123,3 milliards de FCFA. Les performances enregistrées s'expliquent par les différentes réformes engagées au niveau des régies financières. Parmi elles, on peut citer :

A la Direction Générale des Impôts (DGI) :
Les réformes entreprises en matière de contrôle fiscal et de recouvrement ;
La situation économique nationale favorable ;
La lutte contre l'évasion fiscale et les mesures administratives prises en vue d'un meilleur suivi des recouvrements.

A la Direction Générale de la Douane (DGD) :
La limitation des exonérations accordées aux opérateurs économiques ;
Le contrôle de toute la chaîne de dédouanement par le logiciel SYDONIA++ et
La bonne maîtrise de la valeur en douane des marchandises.

Les recettes non fiscales enregistrent une hausse importante et se chiffrent à 23,3 milliards de FCFA contre 9,4 milliards de FCFA à fin décembre 2008. Ce montant comprend essentiellement 4 milliards de FCFA de dividendes versées au Trésor par la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) et 6 milliards de FCFA au titre des redevances sur la téléphonie mobile.

Les dons sont de 64,9 milliards de FCFA, en hausse de 121,7% par rapport au 31 décembre 2008. Ils sont constitués de dons en capital qui passent de 15,5 milliards de FCFA en 2008 à 42,1 milliards de FCFA et de dons courants en progression de 65,2%.

Dépenses et prêts nets

Les dépenses et prêts nets s'établissent à 326,3 milliards de FCFA, soit une hausse de 28,9% par rapport au 31 décembre 2008.

Les dépenses courantes s'élèvent à 234,1 milliards de FCFA enregistrant une hausse de 15,3% par rapport à fin décembre 2008. Cette évolution est induite par les "Salaires et traitements" et les "Autres dépenses courantes" qui ont progressé respectivement de 34% et 42,5%. Les "Transferts et subventions" ont enregistré une baisse de 53,5% par rapport à fin décembre 2008. L'évolution des salaires et traitement est imputable essentiellement au paiement du rappel aux nouveaux agents recrutés dans la fonction publique en février 2009.

Les dépenses en capital s'établissent à 92,2 milliards de FCFA contre 49,9 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette hausse est portée tant par les dépenses en capital sur financement interne en progression de 38,4%, que par la composante financée sur ressources externes qui s'établit à 54,4 milliards de FCFA contre 22,6 milliards de FCFA à fin décembre 2008, soit une hausse de 140,7%.

Soldes et financement

Le "Solde global hors dons base ordonnancements" et le "solde global" (dons inclus) sont respectivement de -73,9 milliards de FCFA et -9 milliards de FCFA contre respectivement -32,6 milliards de FCFA et -3,3 milliards de FCFA au titre de l'année 2008. Avec la variation des arriérés de paiements de -11,7 milliards de FCFA, le solde global base caisse (dons inclus) est de -20,8 milliards de FCFA contre -3 milliards de FCFA un an plus tôt.

La situation des différents agrégats en 2009 se présente comme suit :

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

Tableau 8 : Indicateurs financiers de l'Etat Togolais de 2008 à 2009 (en milliards de FCFA)

Désignation	Réalisation		Variation
	Fin 2008	Fin 2009	
Recettes totales et dons	249,9	317,3	26,9%
Recettes totales	220,7	252,4	14,4%
Recettes fiscales	211,2	229,1	8,4%
Recettes non fiscales	9,4	23,3	146,9%
Dons extérieurs	29,3	64,9	121,7%
Dépenses et prêts naets	253,0	326,3	28,8%
Dépenses courantes	203,1	234,1	15,3%
Salaires	69,1	94,3	36,5%
Intérêts de la dette publique intérieure	4,6	7,6	66,1%
Intérêts de la dette publique extérieure	6,2	5,2	-16,9%
Dépenses d'investissement	49,9	92,2	84,8%
Solde global hors dons base ordonnancements	-32,6	-73,9	126,9%
Solde global dons inclus, base ordonnancements	-3,3	-9,0	172,5%
PIB courant	1 418,5	1 490,1	5%
Recettes totales / PIB (en %)	15,46%	16,86%	9,1%

- Année 2010

Situation à fin juin 2010

La situation des finances publiques au titre du premier semestre 2010 comparée à celle de la même période de 2009 se présente comme suit :
Une progression de 9,1% des recettes totales et dons ;
Une diminution de 0,7% des dépenses totales et prêts nets ;
Un solde global dons inclus base caisse de 3,6 milliards de FCFA contre -1,7 milliards de FCFA un an plus tôt.

Recettes et dons

Les recettes fiscales sont en augmentation de 10% et s'établissent à 121,7 milliards de FCFA, évolution impulsée par la "TVA" (+15,2%) et les "impôts sur le commerce extérieur" (+12%) pour des montants respectifs de 50,8 milliards de FCFA et 31,8 milliards de FCFA. Les performances enregistrées traduisent une orientation favorable de la conjoncture économique du Togo au premier semestre 2010.
Au 30 juin 2010, les recouvrements fiscaux de la Direction Générale des Impôts ont atteint 57 milliards de FCFA soit un accroissement de 11,7% par rapport au niveau obtenu à la même période de l'année 2009. Les contributions indirectes liquidées par l'Administration des Douanes au 30 juin 2010 se chiffrent à 64,7 milliards de FCFA soit une augmentation de 8,7% par rapport au premier semestre 2009.
Les recettes non fiscales se chiffrent à 26,2 milliards de FCFA contre 10,6 milliards de FCFA au premier semestre 2009, soit une hausse de 147,6%.

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

Les dons mobilisés au premier semestre 2010 s'élèvent à 2,6 milliards de FCFA contre 16,8 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une diminution de 84,6%.

Dépenses totales et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets s'établissent à 129,6 milliards de FCFA à fin juin 2010 soit une baisse de 0,7% par rapport au 30 juin 2009. Les dépenses courantes s'établissent à 103,6 milliards de FCFA, en baisse de 6,1% par rapport au premier semestre 2009. La bonne maîtrise des dépenses publiques au premier semestre 2010 a favorisé le respect du critère clé du solde budgétaire primaire intérieur du programme en cours avec le FMI dont la 5ème revue a été effectuée avec succès en septembre 2010. Les dépenses en capital connaissent une hausse de 31% par rapport à fin juin 2009 s'établissant à 24 milliards de FCFA.

Soldes et financement

Le "solde global hors dons base ordonnancements" et le "solde global" (dons inclus) connaissent une bonne amélioration atteignant respectivement 18,2 milliards de FCFA et 20,8 milliards de FCFA contre respectivement -9,4 milliards de FCFA et 7,4 milliards de FCFA au premier semestre 2009.

La situation des différents agrégats se présente comme suit :

Tableau 9 : Indicateurs financiers de l 'Etat Togolais de 2009 à 2010 (en milliards de FCFA)

Désignation	Réalisation		Variation
	Fin juin 2009	Fin juin 2010	
Recettes totales et dons	137,9	150,4	9,1%
Recettes totales	121,1	147,8	22,0%
Recettes fiscales	110,6	121,7	10,0%
Recettes non fiscales	10,6	26,2	147,6%
Dons extérieurs	16,8	2,6	-84,6%
Dépenses et prêts nets	130,5	129,6	-0,7%
Dépenses courantes	110,3	103,6	-6,1%
Salaires	49,4	36,5	-26,1%
Intérêts de la dette publique intérieure	3,8	4,1	5,6%
Intérêts de la dette publique extérieure	2,1	2,5	15,6%
Dépenses d'investissement	20,2	24,0	18,5%
Solde global hors dons base ordonnancements	-9,4	18,2	294,6%
Solde global dons inclus, base ordonnancements	7,4	20,8	181,0%
PIB courant	1 496,6	1 561,7	4,3%
Recettes totales / PIB (en %)	8,09%	9,47%	17,0%

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

III.2.3. Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA

L'évolution des critères de convergence du Togo se présente comme suit :

Tableau 10 : Critères de convergence du Togo de 2008 à 2011

Critères	2008	2009	2010	2011	Norme
Critères de premier rang					
Solde budgétaire de base/PIB nominal	1,9	1	-1,4	-0,4	≥0
Solde budgétaire de base hors PPTE&IADM/PIB nominal	-0,7	-1,3	-1,9	-1,3	≥0
Taux d'inflation annuel moyen	8,7	1,9	1,3	2,2	≤3%
Encours de la dette publique totale/PIB nominal	80,4	84,7	85,9	45,2	≤70%
Variation d'arriérés de paiement	-424,5	-10,3	-362,1	0	Pas d'accumulation
Critères de second rang					
Masse salariale/Recettes fiscales	33,3	41,2	39,1	36,2	≤35%
Investissements financés sur ressources intérieures/Recettes fiscales	12,9	16,5	21,7	29,6	≥20%
Solde extérieur courant hors dons/PIB nominal	-8,6	-7,9	-11,6	-13,2	≥-5%
Taux de pression fiscale	14,9	15,4	15	16,3	≥17%

III.2.4. Evolution des agrégats macroéconomiques du Togo

Tableau 11 : Les agrégats macroéconomiques du Togo de 2005 à 2009

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance réel	1,2	3,9	2,1	2,4	3,2
Taux d'inflation	6,8	2,2	0,9	8,7	1,9
Solde extérieur courant hors dons/PIB nominal	-4,0	-4,2	-1,4	-2,3	-5,0
Taux d'endettement	98,7	94,3	96,2	80,4	84,7
Taux de pression fiscale	14,6	15,4	16,1	14,9	15,4
Position Nette du Gouvernement-PNG (milliards FCFA)	4,5	2,7	8,2	78,6	112,2
Recettes fiscales (en milliards de FCFA)	162,1	179,1	195,9	211,2	229,1
PIB au prix du marché (en milliards FCFA)	1113,07	1160,11	1212,82	1418,53	1490,06
PIB par tête (en milliers FCFA)	213,57	217,38	221,93	253,49	260,03

Le taux de croissance moyen sur les cinq dernières années est de 2,56%. Ce taux est légèrement supérieur au taux de croissance de la population qui se situe à 2,4%. Il demeure néanmoins faible pour amorcer le développement souhaité.

Le ratio qui mesure l'encours de la dette publique par rapport à l'activité économique est supérieur à la norme de 70% retenue par l'UEMOA sur toute la période.

III.3 Perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo

III.3.1. Les atouts du Togo

- **Les infrastructures portuaires**

Le Port Autonome de Lomé (PAL), unique port en eau profonde de l'Afrique de l'Ouest disposant d'une bonne productivité et de tarifs attractifs a enregistré, en 2009, un trafic total de 4,6 millions de tonnes contre 2,9 millions de tonnes en 2008.
Le PAL a une capacité de traiter un trafic de 7 millions de tonnes par an et dispose également d'une bonne capacité d'agrandissement.
Dans le cadre de la libéralisation des activités de manutention, quatre licences ont été accordées à des entreprises privées.

- **La zone franche**

La zone franche de Lomé, créée en 1989 a accueilli des entreprises qui opèrent dans les domaines ci-après :

· Cheveux synthétiques (3 entreprises Sud Coréennes),
· West African Cement (WACEM) dans la production de ciment et de Clinker,
· Transformation de produits agricoles,
· Assemblage de motocyclettes,
· Fabrication de produits pharmaceutiques et de prothèses dentaires,
· Horticulture etc.

III.3.2. Etat d'avancement des réformes structurelles

En vue de promouvoir une croissance économique durable et réduire la pauvreté, le gouvernement togolais s'est engagé dans un vaste chantier de réformes dans tous les secteurs de l'économie. Pour y parvenir, il a défini des objectifs spécifiques et des politiques qu'il entend poursuivre dans le cadre du programme d'appui budgétaire démarré en 2008 et conclu avec la Banque Mondiale. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés dans l'exécution de ces réformes. Les résultats des réformes du gouvernement ont permis au Togo d'atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE en novembre 2008 et le point d'achèvement en décembre 2010.

Dans le cadre de la cinquième revue du programme de Facilité Elargie de Crédit (FEC), les autorités togolaises se sont engagées à mettre en œuvre un certain nombre de mesures dont la situation se présente comme suit à fin septembre 2010 :

III.3.2.1. Orthodoxie budgétaire

Le processus d'apurement des arriérés de paiements intérieurs accumulés sur plusieurs années a avancé de manière significative. A fin août 2010, les créanciers ont été payés pour un montant de 21 milliards de FCFA. Pour le reste des créanciers, une nouvelle phase de signatures de conventions a démarré le 23 juin 2010 et s'est poursuivie jusqu'en fin décembre 2010.
Le Gouvernement a pris des mesures pour aller vers un compte unique du Trésor en réduisant le nombre de comptes.

La capacité et la qualité dans la gestion des dépenses publiques ont été renforcées. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'exécution des projets d'investissement en simplifiant et en réduisant les étapes dans la chaine des dépenses du secteur public. Le contrôle a été renforcé et la mise en place du logiciel du système intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) permettra de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au minimum.
En vue d'éliminer les points de contrôle redondants qui entrainent une chaine de dépenses publiques anormalement longue, le Ministre de l'Economie et des finances a pris l'arrêté N°172 /MEF/SP-PRPF portant modification du circuit de la dépense le 28 juin 2010.

III.3.2.2. Secteur financier

Les Conseillers en privatisation pour la privatisation des Banques à actionnariat majoritaire Etatique en l'occurrence la Banque Togolaise Pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), la Banque Togolaise pour le Développement (BTD), la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA TOGO) et l'Union Togolaise de Banques (UTB) ont été recrutés et ont commencé leur mission depuis novembre 2009. Un avis d'information pour la privatisation de ces banques a été lancé en décembre 2009. Les textes de projets de loi de réhabilitation de l'ordonnance de 1994 transmis à l'Assemblée Nationale ont été rejetés. Elle a demandé au gouvernement de proposer un projet de loi sur les privatisations.
Ainsi, a été élaboré un nouveau projet de loi portant désengagement de l'Etat et d'autres personnes morales de droit public des entreprises publiques. Celui-ci a été adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres puis transmis à l'Assemblée Nationale le 07 septembre 2010. Cette loi permet à l'Etat de poursuivre le processus de privatisation des sociétés à capitaux publics.

Le processus de désengagement des banques à capitaux publics est appuyé par une assistance technique soutenue par la Banque Mondiale et le FMI. Le consortium composé des cabinets MAZARS du Sénégal et MARCCUS de la France a été recruté pour conduire une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un mécanisme de recouvrement des créances compromises et d'animation d'un marché secondaire des titres issus de la restructuration bancaire.
Un atelier de validation du rapport provisoire sur cette étude de faisabilité a été tenu le 18 juin 2010. Le Gouvernement a retenu l'option de mettre en place une société de recouvrement de créances dotée de tous les privilèges devant lui permettre d'obtenir des résultats probants.

III.3.2.3. Secteur des pensions

- **Audit financier et organisationnel de la Caisse de Retraite du Togo (CRT)**

Le contrôle physique des pensionnés de la CRT a été réalisé par le cabinet KONIM Associés du Togo qui a déposé son rapport provisoire en juillet 2010. Un atelier de validation de ce rapport provisoire a eu lieu le samedi 31 juillet 2010.
- Un appel d'offres pour la réalisation de l'audit financier et organisationnel a été lancé en octobre 2009. Un contrat pour cette mission a été signé avec le cabinet BENAUDIT CONSULTING du Bénin le 08 juillet 2010 et la mission pour ce cabinet a commencé le 12 juillet 2010. Le cabinet poursuit actuellement la deuxième phase de sa mission qui

concerne l'élaboration d'un manuel de procédure administrative, financière et comptable de la CRT.
- La procédure d'appel d'offre pour la sélection du cabinet pour l'étude actuarielle de la CRT a été lancée en janvier 2010. Ces propositions techniques ont été transmises à la CNM qui a donné son approbation le 28 juillet 2010. Le cabinet ACTUARIA International de France est retenu pour cette étude. La procédure a abouti à la conclusion d'un contrat pour cette mission le 15 septembre 2010. Cette étude a commencé le 20 septembre 2010.

III.3.2.4. Allégement de la dette extérieure du Togo

En 1996, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) ont lancé l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) pour créer un cadre dans lequel les créanciers multilatéraux peuvent alléger la dette de ces pays afin de réduire la charge que le surendettement fait peser sur leur croissance économique. Ainsi, le Togo vient d'atteindre le point d'achèvement de cette initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).
Cette décision prise le 14 décembre 2010 par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) a permis au Togo d'obtenir un allégement de la dette allant jusqu'à 1,8 milliard de dollars, soit plus de 80% de sa dette extérieure. Rappelons que de cette réduction, 47% viennent des créanciers multilatéraux, 50% des créanciers du Club de Paris, et il est prévu que le reste viendra d'autres créanciers bilatéraux et commerciaux.
Avec cette étape historique, le Togo a maintenant tourné la page faisant face à un nouvel avenir après une décennie de crise intérieure. Cet allègement de la dette extérieure du Togo constitue une étape cruciale dans le redressement des effets économiques néfastes de ladite crise. Cette réussite est surtout l'aboutissement d'une stratégie de réformes et de coopération internationale lancé en 2006 par les Autorités Togolaises dans un contexte de programme de Référence avec le FMI.
Il faut noter que le processus d'allègement a démarré en novembre 2008 et depuis cette date, les allocations de ressources aux secteurs prioritaires ont doublé sur les trois dernières années.
Avec ce point d'achèvement, le Togo est passé définitivement d'une dette extérieure de 2,2 milliards de Dollars EU à environ 400 millions de Dollars EU. Notamment, tous les arriérés extérieurs ont été régularisés.
Cet assainissement des finances publiques représente un nouveau départ pour le Togo qui va pouvoir poursuivre ses efforts de développement sur une base financière saine et sans le fardeau d'une quelconque dette extérieure.

III.3.3. Loi de finances 2011

Les recettes du budget général 2011 se chiffrent à 536,8 milliards de FCFA et se répartissent en termes de ressources internes et de ressources externes.

- **Les ressources internes**

Les ressources internes sont estimées à 368,2 milliards de FCFA soit 68,6% des ressources totales. Elles sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes en capital.
Les recettes fiscales constituent la principale ressource interne. Elles sont estimées à 269,2 milliards de FCFA et représentent 73,1% des ressources internes. Elles sont essentiellement composées des impôts directs (impôts sur le revenu des personnes physiques, les impôts sur les sociétés et les taxes sur les salaires) et des impôts indirects (les droits à l'importation, les taxes à l'exportation, la taxe sur Valeur Ajoutée, les droits d'accises sur les produits pétroliers etc.).
Les recettes non fiscales s'élèvent à 39 milliards de FCFA soit 11,6% des ressources internes. Elles sont constituées des recettes des services, des produits divers, des revenus du domaine et des redevances pour la téléphonie mobile.
Les recettes en capital sont estimées aussi à 60 milliards de FCFA, soit 16,3% des ressources internes. Elles sont composées des produits de cessions des actifs de l'Etat, des produits des participations financières de l'Etat dans les sociétés (essentiellement des dividendes) et des ressources au titre de l'emprunt obligataire. Les dépenses auxquelles sont affectées les ressources collectées dans le cadre du présent emprunt sont prises en compte au niveau des dépenses d'investissement dans la Loi de Finances 2011.

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

• Les ressources externes

Elles sont essentiellement constituées des autres emprunts et dons. Les ressources externes sont de 168,6 milliards de FCFA soit 31,4% du total des ressources du budget 2011. Les emprunts sont estimés à 79,6 milliards de FCFA et les dons à 89 milliards de FCFA.

Les dépenses du budget général 2011 se chiffrent à 548,7 milliards de FCFA et se répartissent en termes, de remboursement de dette publique et viagère, de dépenses courantes des pouvoirs publics et ministères, d'interventions de l'Etat sur certains secteurs et de dépenses d'investissement.

• Prévisions des opérations financières (2010-2016)

Les perspectives à court et à moyen termes de l'économie togolaise sont bonnes car les fondamentaux de l'économie se consolident.
En effet, les recettes de l'Etat connaîtraient sur la période sous revue, une progression moyenne annelle de 9,11% et passeraient de 268 milliards de FCFA en 2010 à 449,89 milliards en 2016.
Le taux de croissance du PIB nominal, qui est estimé à 4,34% en 2010, passerait à 7,26% en 2016.
Le ratio « recettes totales sur PIB» qui se situe à 17,16% depuis 2010 sera maintenu à environ 19,03% durant la période 2010-2016.
Ceci, dénote une amélioration de la situation financière et un renforcement de la capacité de remboursement du Togo.
Le poids du service de la dette sur les finances publiques connaîtrait une stabilisation et sera maintenu autour de 3,59% en 2016 contre 7,13% en 2010.
L'effet induit des investissements additionnels de 47 milliards de F CFA financés par l'emprunt obligataire confortera les finances publiques et allègera de ce fait le coût réel du service financier.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs financiers du Togo sur la période de l'emprunt.

Tableau 12 : Projections des Indicateurs financiers du Togo de 2010 à 2016 (en milliards de FCFA)

DESIGNATIONS	2010 provisoires	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes totales	268	320,2	334,14	348,12	362,51	377,82	405,29
Recettes fiscales	235,2	269,2	280,92	292,68	304,77	317,64	337,56
Recettes non fiscales	32,8	51	53,22	55,45	57,74	60,18	68,89
Dons extérieurs	38,2	89,02	75,4	79,9	85	90,4	115,07
Dépenses courantes	246,4	256,58	277,65	293,93	311,77	332,7	352,10
Salaires	91,8	99,64	103,98	108,33	112,81	117,57	123,55
Intérêts sur la dette publique Intérieure	10,5	9,84	13,03	15,8	18,3	22,53	25,18
Intérêts sur la dette publique extérieure	6,4	3,44	2,99	2,64	2,02	1,69	1,315
PIB nominal	1 561,71	1 655,71	1757,90	1884,28	2021,73	2168,96	2316
Taux de croissance du PIB nominal	4,80%	6,00%	6,20%	7,20%	7,30%	7,30%	7,97%
Recettes totales/ PIB	17,16%	19,74%	19,49%	18,82%	18,23%	17,68%	17,83%
Services de la dette/ recettes totales	7,13%	4,45%	6,92%	6,10%	5,05%	4,18%	3,94%
Dette publique/PIB	84,75%	81,36%	74,00%	66,67%	59,03%	51,98%	47,16%

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

III.4. Présentation du Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'orientation générale de la politique économique et financière du Gouvernement, de la gestion du patrimoine de l'Etat et le suivi via le Secrétariat Permanent des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP PRPF).
C'est ce cadre que d'importantes réformes ont été menées au MEF et qui ont permis d'assainir les finances publiques: maîtrise des dépenses et augmentation des recettes dans toutes les régies financières.

Il comprend :
- Le Cabinet du Ministre
- Le Secrétariat Général
- La Direction Générale des Impôts
- La Direction Générale des Douanes
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- La Direction de l'Economie
- La Direction des Finances
- La Direction du Budget
- La Direction du Contrôle Financier
- La Direction du Matériel et du Transit
- La Direction du Garage Central Administratif
- La Direction des Assurances
- La Caisse de Retraite du Togo
- La Direction des Affaires Communes
- La Direction de l'Information de Gestion et de l'Audit
- La Direction du Portefeuille
- La Direction de la Dette

Sont rattachées au Ministère de l'Economie et des Finances, la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), la BTD, la BTCI, la BIA TOGO, l'UTB et l'ANPGF.

• Le cabinet du ministre

Le cabinet du ministre comprend un Directeur de cabinet, un attaché de cabinet, des conseillers et le secrétariat particulier.

• Le SP PRPF

Le SP PRPF a été créé par décret le 15 février 2008 pour conduire les réformes au Togo. Il a une mission horizontale travaillant avec tous les départements ministériels et toutes les institutions de l'Etat.
Le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers est chargé :
- de coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, notamment ceux inscrits dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers ;
- d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble de données et informations nécessaires au suivi des politiques de réformes et des programmes financiers ;
- de contribuer à assurer la cohérence et la complémentarité des actions programmées dans le cadre des plans sectoriels ou régionaux avec la politique nationale de développement dans tous les domaines ;
- de coordonner et de suivre la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement de la gestion budgétaire ;
- de superviser des travaux du cadre de dépenses à moyen terme et des revues des dépenses publiques ;
- de contribuer au renforcement des capacités des départements ministériels.

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

• Le Secrétariat Général du MEF

Le Secrétariat Général coordonne tous les services du ministère et centralise toutes les actions des directions du MEF :

La Direction Générale des Impôts

La Direction Générale des Impôts comprend des Services Centraux et des Services Extérieurs.
Elle a en charge :

- l'animation, la coordination et la répartition de toutes les activités tendant à la réalisation des objectifs assignés à son service,
- la gestion des ressources et des moyens mis à sa disposition sous contrôle ministériel,
- l'organisation de séminaires de formation et de recyclage.

Les Services Centraux de la Direction Générale des Impôts comprennent deux Directions : la Direction de l'Administration Générale et la Direction de la Législation, du Contentieux et des Affaires Foncières et Domaniales.

La Direction Générale des Douanes

La Direction Générale des douanes a pour attributions :

- de veiller à l'application des lois et règlements en matière douanière en particulier et en matière économique sur toute l'étendue du territoire douanier national,
- d'assurer la perception des droits et taxes de douanes ainsi que de toutes les impositions exigibles à l'importation et à l'exportation,
- de concourir à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière douanière et en matière du contrôle du commerce extérieur et des changes,
- de procéder aux enquêtes en matières douanières et changes en vue de lutter contre la fraude,
- de participer avec les services compétents à l'élaboration des statistiques du commerce extérieur,
- de collaborer avec les administrations compétentes à la surveillance des frontières nationales et à la sauvegarde de l'intégrité territoriale,
- de déterminer les grandes orientations dans le domaine des techniques douanières et de la répression de la fraude.

Elle comprend les directions suivantes :

- la direction des affaires administratives et de la formation,
- la direction de la législation, du tarif, des régimes économiques et des relations internationales,
- la direction de l'informatique, des statistiques douanières, de la comptabilité et du budget,
- la direction du contentieux, des enquêtes douanières et de la valeur,
- la direction du contrôle des services.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée du cabinet, des services centraux et des services déconcentrés. Elle a pour attribution :

- d'élaborer en rapport avec les services compétents du Ministère chargé des finances :
  - des règles de la comptabilité publique, des plans comptables de l'Etat et des autres organismes publics,
  - des instructions relatives aux opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie,
  - un contrôle de l'application desdites règles et instructions,

- de concourir à l'élaboration de la politique budgétaire, monétaire, économique et financière de l'Etat.

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

Elle exerce, dans le cadre général de ses attributions, toutes les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du trésor public,

- de veiller à la régularisation des opérations pour lesquelles il a été réquisitionné par le Ministre chargé des Finances, ainsi qu'à l'approvisionnement, par des dotations budgétaires, des comptes particuliers ou spéciaux ouverts dans les livres du trésor. Tout ceci, en liaison avec le Directeur chargé du budget, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

La Direction de la Dette Publique

La Direction de la dette publique est chargée :

- de la négociation des termes financiers des emprunts de l'Etat ou des personnes morales de droit public,
- du suivi administratif des marchés de l'Etat et des marchés bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat,
- de la gestion des fonds d'emprunt,
- du suivi de la gestion de la dette avalisée et de la dette rétrocédée,
- de la gestion de la dette intérieure,
- du suivi de la régularité des dépenses des projets cofinancés ou entièrement financés sur ressources extérieures.

La Direction de la dette publique comprend :

- la division des études, de la synthèse et des relations extérieures,
- la division de la gestion de la dette,
- la division de la mobilisation et des remboursements.

La Direction du Personnel et du Matériel

La Direction du Personnel et du Matériel s'occupe :

- de la gestion du personnel, du matériel, de la documentation et des crédits budgétaires,
- de la formation du personnel,
- des relations publiques et de la sécurité.

La Direction du Personnel et du Matériel est composée de :

- la Division des services communs,
- la Division des relations publiques, de la documentation et de la sécurité.

La Direction de l'Economie

La Direction de l'Economie comprend quatre (04) Divisions :

- la Division des Affaires Economiques,
- la Division de la Prévision,
- la Division des Relations Economiques et Financières,
- la Division des Services Généraux et de l'Information.

La Direction du Budget

Les attributions de la Direction du Budget se regroupent en quatre (04) grandes catégories :

- Préparation du Budget de l'Etat et suivi de son exécution,
- Recherche d'une meilleure utilisation des moyens au niveau de la décision et de la gestion,
- Etude de toutes les questions générales ou particulières et de tous les textes et projets susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les finances publiques, notamment en ce qui concerne la réglementation du personnel (mesures salariales, restructuration des services), la législation sociale et les politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, industrie en particulier),

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

- Tutelle financière des collectivités locales, des établissements autonomes, des entreprises et sociétés nationales etc, étude et adoption des contributions de l'Etat aux budgets des organisations internationales. Les attributions énumérées ci-dessus sont mises en œuvre au sein de la Division Budget de l'Etat, de la Division Budget des collectivités locales et finances internationales, de la Division Etudes Budgétaires et de la Division Entreprises Nationales et Organismes Autonomes.

La Direction des Finances

La Direction des finances est organisée en cinq (05) divisions :
- La Division Administrative et des Etudes
- La Division Dépense de Personnel
- La Division dépense de matériel et dépenses diverses
- La Division des Recettes
- La Division de la Comptabilité.

La Direction du Contrôle financier

La Direction du Contrôle Financier est composée de trois (03) Divisions que sont :
- La Division des Etudes
- La Division Comptabilité
- La Division des Services Communs.

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire est composée de trois (03) Divisions :
- La Division administrative et gestion du parc
- La Division Technique
- La Division des Permis de Conduire.

La Direction du Matériel et du Transit

La Direction du Matériel et du Transit est composée de trois (03) Divisions.
- La Division Administrative
- La Division Technique
- La Division des Transports
-

La Direction du Portefeuille

La Direction du Portefeuille est composée de deux (02) Divisions.
- La division de la gestion du portefeuille
- La division des opérations

La Direction des Assurances

Elle a en charge quatre (04) Divisions suivantes :
- La Division de la Réglementation
- La Division des Marchés de l'Assurance
- La Division Statistique - Enquêtes et Etudes
- La Division des Services Communs.

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMETTEUR

La Direction des Affaires Communes

La Direction des Affaires Communes comprend une (01) Division.
Cette Division est chargée de la gestion du Centre Administratif des Services Economiques et Financiers (CASEF) appelée Division de la Gestion du CASEF.

La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit en abrégé « CAS-IMEC »

Les membres de la cellule portent le titre d'inspecteurs– contrôleurs.
Elle est chargée :

- d'exercer la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sur les structures mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,
- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement de réseaux de mutuelles et de coopératives d'épargne et de crédit,
- de Coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants sur le terrain,
- de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation,
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques concernant l'ensemble du système,
- d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le Ministre de l'Economie et des Finances des infractions à la réglementation sur les institutions afin que des sanctions soient prises.

ANNEXE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

CABINET

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Arrêté N° 332 /MEF/CAB

Portant ouverture d'une émission d'emprunt obligataire par l'Etat Togolais

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;
Vu le Traité du 10 janvier 1994 constituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
Vu la Convention du 3 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, notamment les articles 18, 19 et 20 de son annexe ;
Vu la décision n° 001/97 du Conseil des Ministres de l'Union en sa session du 28 novembre 1997 portant adoption du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du Marché Financier de l'Union ;
Vu la circulaire n° 007-2005 du 29 juillet 2005 relative à la procédure de conduite des opérations d'appel public à l'épargne sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ;
Vu la circulaire n° 004-2005 du 1er août 2005 relative à la procédure d'émission des emprunts d'Etats sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ;
Vu la loi n°2010-014 du 27 décembre 2010, portant loi de Finances Gestion 2011;
Vu le décret n° 86-109/PR du 5 juin 1986 portant organisation et attributions du ministère de l'économie et des finances ;
Vu le décret n° 2010-036/PR du 28 mai 2010 portant composition du gouvernement ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er : L'Etat Togolais a décidé d'émettre, sur le Marché Financier Régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), un emprunt obligataire dénommé « Emprunt obligataire Etat Togolais 6,50% 2011-2016 » d'un montant de quarante sept milliards (47 000 000 000) de francs CFA.

ARTICLE 2 : La souscription à l'emprunt obligataire « Etat Togolais 6,50% 2011-2016 » est ouverte aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par le Conseil Régional de

Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA est chargé du placement des obligations.

ARTICLE 3 : L'emprunt obligataire « Etat Togolais 6,50% 2011-2016 » est représenté par des obligations de dix mille (10 000) FCFA sur lesquelles est servi un taux d'intérêt annuel de 6,50% net d'impôt. Le remboursement de l'emprunt est annuel après une période de différé d'un an.

ARTICLE 4 : Les intérêts de l'emprunt « Etat Togolais 6,50% 2011-2016 » sont nets de tout impôt et taxe et n'entrent pas dans la détermination de l'assiette fiscale (impôt sur les sociétés et les revenus) tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques commerçantes ou non.

ARTICLE 5 : Le paiement des intérêts et le remboursement du principal seront inscrits dans les lois de finances des années correspondantes à leurs échéances.

ARTICLE 6 : La Société de Gestion et d'Intermédiation du Togo (SGI-TOGO) est l'Arrangeur et Chef de file de l'opération.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 28 DEC 2010

Le Ministre de l'Economie et des Finances

SIGNE

Adji Otèth AYASSOR

Ampliations :

- PR..... 1
- PM..... 1
- CAB MEF..... 1
- SG/MEF..... 1
- SGI-TOGO..... 1
- DF..... 1
- DGTCP..... 1
- JORT..... 1

Le Secrétaire Général

Badawasso T. GNARO

Emetteur

Arrangeur et chef de file

SGI Togo

380, Rue du Grand Marché
BP : 2312
Tel: (228) 222 30 86 / 222 31 45
Fax: (228) 222 31 47
E-mail: sgitogo@sgitogo.tg

Co-chefs de file

ACTIBOURSE
GROUPE BANK OF AFRICA

Avenue Jean Paul II
08 BP 0879
Cotonou
Tél: +229 21 31 53 43

EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) Ecobank
Membre du Groupe Ecobank

Immeuble alliance
Avenue des fougères
01 BP4107 Abidjan
Tél: +225 20 31 92 24

Cette opération a été identifiée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le n° EE/11-01